



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

charte européenne de l'autonomie locale

Question écrite n° 102784

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique s'il a été procédé dans ses services à une analyse des conséquences de la ratification par la France, le 10 juillet 2006, de la charte européenne de l'autonomie locale. En effet, cette charte rappelle le principe du recrutement au mérite et selon la compétence. Or, à ce jour, se multiplient, notamment pour les catégories C, diverses procédures de recrutement qui peuvent laisser apparaître un non-respect par la France de cette charte européenne.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102784

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8972